

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à compter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à compter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à compter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à compter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

**Activité Parcs de Stationnement - Remise complémentaire de biens à PARCUB -
Décision Modificative n°11 - Décisions - Adoption**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2004/0225 du 5 avril 2004 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de créer une régie personnalisée, dénommée PARCUB, pour l'exploitation des parcs de stationnement. A la suite de cette décision, M. le Président a remis à cette dernière, le 30 avril 2004, les ouvrages suivants, ainsi que l'ensemble des installations, équipements et matériels nécessaires à leur exploitation :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------------------|
| - Parc Gambetta | - Parc République | - Parc Saint-Pierre-Les-Quais |
| - Parc 8 mai 1945 | - Parc Victoire | - Parc Charles de Gaulle |
| - Parc Pey-Berland | - Parc Saint-Jean | - Parc barrière du Médoc |
| - Parc Pessac-centre | - Parc cité Mondiale | - Parc Porte de Bordeaux |
| - Parc Front du Médoc | - Parc îlot Bonnac | - Parc C.C. Méridiadeck |
| - Parc espace Colbert | - Parc Bergonié | - Consigne à vélos place Gambetta |

La valeur nette comptable des immobilisations ainsi remises en affectation a été arrêtée, par délibération n° 2004/0911 du 17 décembre 2004, à la somme de 94.216.053,03 € (valeur au 1^{er} mai 2004).

Par la suite, la Communauté a remis, par délibération 2005/08631 du 25 novembre 2005, à la Régie PARCUB le parc de stationnement situé Rue Lhote à Bordeaux réalisé par la Communauté, ainsi que des investissements relatifs aux travaux d'installations générales, d'agencements et aménagements divers réalisés sur 7 parcs de stationnement.

Ces nouvelles immobilisations ont été remises en affectation à PARCUB pour un montant total de 3.133.513,38 euros.

Par cette même délibération, il a été également décidé de réintégrer dans le patrimoine communautaire, pour une valeur comptable de 40.124,95 euros, les parcs îlot Bonnac et Espace Colbert à l'issue de leur fermeture intervenue respectivement les 22 février et 31 mai 2005.

Dans le cadre de la décision modificative n°7, notre Etablissement a remis à PARCUB, par délibération 2006/051 du 21 juillet 2006, les aménagements réalisés sur les parcs Victoire et Gambetta, pour un montant total de 6 409 563,16 euros, et a transféré concomitamment à la Régie les sources de financement affectées à ces travaux.

En complément des diverses opérations rappelées ci-dessus, il convient de procéder, sur l'exercice 2006, à la remise en affectation à la Régie du parc Croix de Seguey, en exploitation depuis le 29 septembre 2006 et divers travaux réalisés sur les parcs Centre Commercial Mériadeck et Front du Médoc.

1- Remise du parc Croix de Seguey à la régie PARCUB

La Communauté a réalisé un nouveau parc de stationnement en surface destiné aux abonnés résidentiels, le parc Croix de Seguey, situé sur la commune de Bordeaux.

Les immobilisations à intégrer dans les comptes de la Régie, pour une valeur de 602.156,80 euros validée par le Comptable de la Communauté, se décomposent comme suit :

Nature des investissements	Valeur des biens au 31/12/2005	Imputations budgétaires	
		2111	2154
Terrain	482.535,30	482.535,30	
Travaux peinture, électricité, éclairage	6.985,30		6.985,30
Gestion et télésurveillance	54.430,00		54.430,00
Porte hydropneumatique	58.206,20		58.206,20
TOTAL	602.156,80	482.535,30	119.621,50

2- Affectation à la régie PARCUB des travaux réalisés sur les parcs Mériadeck et Front du Médoc

Les investissements suivants, réalisés par la Communauté, sont à remettre à la Régie :

Situation des ouvrages	Valeur des biens au 31/12/2005	Imputation budgétaire
CC Mériadeck .alarmes incendie .panneaux signalisation	7.560,00 84.156,00	2154
Front du Médoc alarmes incendie	6.985,30	2154
TOTAL	99.276,00	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER de remettre en affectation le nouveau parc de stationnement Croix de Seguey à la régie PARCUB, chargée d'en assurer l'exploitation depuis le 29 septembre 2006, pour une valeur comptable de 602.156,80 €,

DECIDER de remettre en affectation, à la régie PARCUB, les nouvelles immobilisations correspondant aux installations techniques réalisées par la Communauté sur le parc du centre commercial de Mériadeck (91.716,00 €) et sur le parc Front du Médoc (7.560,00 €),

ADOPTER, par nature avec présentation fonctionnelle et par chapitre, en application des dispositions de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, de la délibération n° 2001/1006 du 9 novembre 2001, d'autre part, la présente Décision Modificative n°11 destinée à retracer les opérations décrites ci-avant, au budget annexe Parcs de Stationnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
29 NOVEMBRE 2006

M. HENRI HOUDEBERT

